



SIMON ASSOCIÉS

Denis di Leonardo, 59 ans, avocat au barreau de Paris, rejoint le cabinet Simon Associés à Lyon en qualité d'avocat associé. Spécialiste du droit fiscal, Denis di Leonardo intervient dans cinq domaines en particulier : conseil des dirigeants pour les opérations stratégiques de croissance externe ou interne, contentieux fiscal et assistance à contrôle fiscal, conseil en fiscalité personnelle, patrimoniale, internationale, conseil des opérateurs du secteur cinématographique, conseil des sociétés d'économie mixte et des associations. Le cabinet accueille également une collaboratrice, **Pascale Perrin**, pour développer son expertise en fiscalité.

Denis di Leonardo a débuté sa carrière en tant que vérificateur à la Direction régio-



nale des impôts de Lyon. En 1986, il devient conseil juridique et fiscal, puis avocat, au sein du cabinet Bontoux & Associés à Paris. Depuis 1992, il exerçait à titre indépendant. Impliqué dans de nombreuses instances professionnelles (administrateur de l'Institut des avocats-conseils fiscaux dont il est désormais secrétaire général, membre de l'Association internationale des fiscalistes, ainsi que de la commission Législation et Fiscalité de l'Association France Angels et de l'Union des anciens des Impôts), Denis di Leonardo est aussi consul honoraire d'Albanie pour la région Rhône-Alpes et fondateur de la Chambre de commerce France-Albanie.

Pascale Perrin, 31 ans, avocate au barreau de Paris, a débuté sa carrière au sein du département Droit fiscal du cabinet Colbert (ex-Aeres) à Lyon avant de poursuivre en 2007 chez Bignon Lebray & Associés (Lyon), au sein des départements Droit fiscal et Fusions-acquisitions.

Simon Associés compte désormais 9 associés et plus d'une trentaine d'avocats et de juristes à Paris et à Lyon. Le pôle fiscal regroupe deux associés et une collaboratrice.